

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 96/SLAG portant nomenclature du matériel médical et pharmaceutique à embarquer sur les navires de commerce, de pêche

n° 96/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 février 1974

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro
10 mars 1974

VISAS

Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 58-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas l'arrêté du 14 décembre 1970 du ministre des Transports portant nomenclature du matériel médical et pharmaceutique à embarquer sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance.

Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le exte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.